

Médecin de prévention [code fiche SS002]

- ➔ Prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail ; conseiller l'administration, les agents et leurs représentants dans le domaine du bien-être et de la santé au travail et contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention

SPÉCIALITÉS ÉVENTUELLES

Médecin de prévention coordonnateur pour l'académie, médecin de prévention coordonnateur pour l'établissement - ESR

EXEMPLES DE POSTES

- Médecin de prévention coordonnateur pour l'académie
- Médecin de prévention pour les agents de l'enseignement scolaire
- Médecin de prévention coordonnateur pour l'établissement relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Médecin de prévention pour les agents de l'enseignement supérieur et de la recherche

CORRESPONDANCES STATUTAIRES

A+, A

CORRESPONDANCE AVEC LE RIME

- Médecin de prévention

➔ ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ▶ Conseiller l'administration, les agents et leurs représentants sur l'amélioration des conditions de vie et de travail, sur l'hygiène générale des locaux
- ▶ Réaliser les visites médicales périodiques et, à la demande, des examens de dépistage ; recommander ou prescrire des examens complémentaires
- ▶ Assurer la surveillance médicale particulière des agents en situation de risque en raison de leur état de santé ou de leur exposition à des risques professionnels ou de leur réintégration après congé longue maladie ou longue durée
- ▶ Conseiller le service de gestion des ressources humaines dans ses missions d'intégration des personnels handicapés, d'affectation et d'aménagement des postes de travail, de traitement du dispositif relatif aux postes adaptés, de reclassement, reconversion, mutation
- ▶ Donner un avis et rédiger un rapport le cas échéant dans le cadre des accidents de travail, des maladies professionnelles et de la médecine statutaire
- ▶ Intervenir sur l'environnement professionnel dans le cadre du tiers temps et contribuer aux actions de formation à l'hygiène et à la sécurité
- ▶ Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du document unique et à l'élaboration du programme annuel de prévention
- ▶ Participer aux comités d'hygiène et de sécurité et aux groupes de travail de ces instances et transmettre à l'autorité administrative et aux membres des comités d'hygiène et de sécurité le rapport d'activité de la médecine de prévention ainsi que ses recommandations
- ▶ Conduire des études et enquêtes épidémiologiques et répondre à l'enquête pour la synthèse nationale des rapports d'activité de la médecine de prévention
- ▶ Impulser la politique de santé au travail auprès du recteur d'académie ou auprès du chef d'établissement, organiser le réseau des médecins de prévention et contribuer à établir le programme annuel de prévention (Spécialités Médecin de prévention coordonnateur pour l'académie ou pour l'établissement relevant de l'ESR)

Médecin de prévention [code fiche SS002]

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

- Profession réglementée : être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre exigé pour l'exercice de la profession de médecin ou avoir obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine et, pour les médecins de prévention recrutés depuis 1982, de diplômes, titres ou certificats exigés pour l'exercice des fonctions de médecin du travail ou titres reconnus équivalents
- Exercice de la médecine salariée en conformité avec les exigences du code de la santé publique intégrant le code de déontologie et dans le cadre de la réglementation et recommandations en vigueur dans le domaine de la santé au travail
- Lettre de mission

COMPÉTENCES PRINCIPALES

Connaissances

- Droit du travail
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Droit de la santé
- Droit de la sécurité sociale
- Modes de fonctionnement des administrations publiques
- Système éducatif et ses enjeux
- Organisation territoriale en matière de santé et de soins

EMPLOIS-TYPES DE DÉBOUCHÉS

- Médecin de promotion de la santé

Compétences opérationnelles

- Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision
- Accueillir les populations concernées
- Évaluer et hiérarchiser des besoins
- Piloter un projet
- Mettre en œuvre des procédures et des règles
- Conduire une négociation
- Prévenir et gérer les conflits ou situations sensibles
- Construire et gérer une base de données
- Assurer une veille

Compétences comportementales

- Sens relationnel
- Rigueur / Fiabilité
- Capacité de raisonnement analytique
- Capacité de décision
- Autonomie / Confiance en soi

TENDANCES D'ÉVOLUTION

Facteurs clés à moyen terme (à 3 ans)

- Adoption du plan relatif à l'amélioration de la médecine de prévention à l'éducation nationale
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique
- Poursuite de la démarche du plan amiante aux autres produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Réflexion sur la prévention des troubles psycho-sociaux, troubles musculo-squelettiques
- Suivi des travailleurs handicapés
- Vieillesse de la population active

Impacts sur l'emploi-type (qualitatif)

- Nécessité d'aller de la prévention individuelle, à la prévention collective
- Meilleure prise en compte du vieillissement de la population, des conditions de travail et de l'allongement de la durée du travail
- Constitution d'équipes pluridisciplinaires dans les services de santé au travail